Ceu FRC 33

A MONSEIGNEUR COMTE D'ARTOIS.

MONSEIGNEUR,

Comme ils vous ont trompé! comme ils ont abuſé de votre bonne foi! comme ils ont ſurpris votre religion! Eſt-il poſſible qu'un Frère du Roi, qu'un Frère de MONSIEUR avoue & ſigne un Mémoire dont un des principaux caractères eſt une cenſure auſſi odieuſe que manifeſte des intentions paternelles du Roi, & de la généreuſe & magnanime conduite de MONSIEUR? Oh! MONSEIGNEUR, comme ils ſont répréhenſibles, comme ils ſont dignes & de votre haîne & de notre indignation, les perfides conſeillers qui ont compromis V. A. Royale par une auſſi fauſſe démarche! Il fut un temps où, pour ſoutenir les droits du Trône, vous bravâtes les cris d'une multitude ſéditieuſe; & voilà qu'aujourd'hui vous vous jetez aveuglément dans les bras des ennemis déclarés de l'Autorité ſouveraine! Il eſt donc une triſte fatalité qui vous pourſuit par-tout! Du moins eûtes-vous alors,

pour raffermir votre courage, deux conſidérations d'un grand poids : vous rempliſſiez un pénible & douloureux devoir, & vous aviez la ſatisfaction de penſer que les Citoyens honnêtes déſavouoient l'inſulte que vous receviez. Mais aujourd'hui vous éprouveriez par-tout le même déſagrément, & il ne vous reſte plus aucun motif de conſolation. Le Roi lui-même, dont vous trahiſſez la cauſe par votre ſciſſion, ne pourroit qu'applaudir au juſte reſſentiment que la Nation vous témoigneroit.

L'Etat eſt en péril, a dit impudemment le coupable Rédacteur du Mémoire que vous avez eu la funeſte complaiſance de ſigner. Oui, MONSEIGNEUR, l'Etat eſt en péril, je le répète avec vous, & il y ſera, tant qu'une cabale ennemie, conjurée contre les droits de la Couronne & contre ceux de la Nation, s'oppoſera par ſes intrigues à l'accompliſſement des vues bienfaiſantes du Souverain. Oui, la choſe publique eſt en danger, & elle y ſera, tant qu'on verra des Princes du Sang, qui devroient ſe montrer les plus empreſſés à contribuer à ſa reſtauration, fomenter le trouble & la diviſion par des Ecrits ſéditieux auxquels il ne manque que le titre de *Manifeſtes*. Oui, la Monarchie menaceroit réellement de ſe diſſoudre, ſi ce Tiers-Etat, qu'on affecte de dédaigner tout en le calomniant,

n'étoit pas plus fidèle à ſes ſermens, à ſon amour, à ſon dévouement pour ſon Roi, qu'une partie de cette haute Nobleſſe, liée avec une partie de la haute Magiſtrature qui a déjà oſé prononcer les mots infames de *ſciſſion*, de *diſſentions civiles*. C'eſt le Tiers-Etat, c'eſt ce Peuple françois qu'on veut rendre ſuſpect au Roi, qui crie de toutes parts qu'il ne veut qu'un Roi; c'eſt lui qui le proclame unanimement ſon vrai, ſon unique Protecteur; c'eſt lui qui le chérit comme ſon père, qui l'invoque comme ſon Dieu tutélaire, le gardien de ſes droits, le ſoutien, le défenſeur de ſes libertés; c'eſt ce même Peuple qui jura à ſes pieds de maintenir envers & contre tous l'indépendance de ſa Couronne & l'intégrité de ſes prérogatives.

Eſt-ce là ce qu'on veut appeler une *Révolution?* J'avoue que j'y en vois une, non dans les ſentimens de la Nation qui idolâtra toujours ſes Souverains, mais dans la conduite d'un grand nombre de Gentilshommes, qui regardoient autrefois comme le plus glorieux de leurs titres, celui de défenſeurs, de *Chevaliers nés* de leurs Rois.

Je vois encore une autre révolution : c'eſt celle que le progrès des lumières a occaſionnée. J'en ſuis fâché pour ceux qui aiment les ténè-

bres ; mais il eſt trop tard pour vouloir nous y replonger. L'Auteur de votre Mémoire, ſemblable à cet égard au grand *Réquiſiteur*†, qui déplore ſi ſouvent notre *aveuglement*, cherche en vain à déguiſer l'humeur & le dépit que lui fait éprouver cette révolution, fatale en effet & aux abus & aux injuſtices. En vain nous dit-il que nous n'avons ni *études*, ni *connoiſſances*, ni *expérience*. C'eſt ſans doute une inſulte auſſi atroce que groſſière; & il eſt bien étonnant qu'un Ecrivain, dont le dernier des Ecrivailleurs ne voudroit aſſurément pas avouer l'ouvrage, ni pour la forme, ni pour le fonds, ait eu l'effronterie de s'exprimer d'une manière auſſi indécente; il eſt bien étonnant ſur-tout que des Princes qui, comme vous, MONSEIGNEUR, ont un Conſeil, aient permis qu'on haſardât, ſous la ſanction de leur nom, une imputation de cette eſpèce, qui, de quelque part qu'elle vienne, ne peut qu'être une inſolence. Je ſens bien, au reſte, que c'eſt à la mauvaiſe foi de ces impoſteurs à gages qu'il faut s'en prendre, ſi, croyant le contraire lui-même, il a voulu faire croire à ceux qu'il avoit déjà trompés par des ſophiſmes cent & cent fois rebattus, que nous ne poſſédons que l'*art d'écrire*, & que nous n'avons pas les *connoiſſances* néceſſaires pour écrire ſolidement. S'il avoit le

† M Seguier 1er avocat general du Parlement de Paris

malheur de penſer ce qu'il dit, nous ne lui refuſerions peut-être pas ce ſentiment de commiſération & de pitié qu'on accorde aux imbécilles; mais quel autre ſentiment que le mépris peut inſpirer un homme qui, contre l'évidence des faits, contre le témoignage & de ſa conſcience & de ſes ſens, qui tous lui atteſtent la ſupériorité de lumières répandues dans le Tiers-Etat, a la ſervile & baſſe complaiſance de faire entendre à ceux pour leſquels il écrit, que la naiſſance eſt un titre de ſcience; & que tous ces Plébéïens, qui s'aviſent de raiſonner, n'ont pas le ſens commun?

Eh bien, Monseigneur, c'eſt un Plébéïen qui prend la liberté de vous dire que votre Mémoire ne mérite point une réfutation ſérieuſe, & que tout homme inſtruit, qui ſait que ce n'eſt qu'une plate rapſodie de raiſonnemens faux ou vicieux, qu'on peut vous retorquer avec le plus grand avantage, ne s'en occupera que pour relever les aſſertions téméraires & les menaces ſcandaleuſes qu'il renferme, des ſoupçons, des poſſibilités, des inquiétudes ſans aucun fondement légitime, des objections ridicules, de grands mots vuides de ſens, des phraſes auſſi vagues que banales qu'on trouve dans tous les Ecrits deſtinés à l'appui de la même cauſe; tels ſont les moyens de votre Ecrivain pour étayer

un Mémoire à la tête duquel on lit : PRÉSENTÉ AU ROI PAR LES PRINCES. Voilà ſans doute un joli cadeau pour Sa Majeſté ; & c'étoit en vérité bien la peine de vouloir ſe diſtinguer de MONSIEUR.

Il eſt vrai que l'Auteur, pour donner ſans doute un nouvel aſſaiſonnement à cette inſipide compilation de lieux communs, d'impoſtures, & d'abſurdités, y a mêlé des prédictions, & , comme je l'ai déjà obſervé, des menaces ; oui, des menaces : je défie qu'on puiſſe donner une autre interprétation à ce bel endroit du Mémoire où des Princes du Sang Royal, des Bourbons, dont un Fils de France & Frère du Roi, offrent à leur Roi la riante perſpective d'une guerre civile... Et puis voilà des Gentilshommes qui font ſignifier leurs Proteſtations. Où & à qui ? Aux Parlemens, dont apparemment ils ſe ſont déjà aſſurés. Et voilà apparemment auſſi la clef de la conduite équivoque & tortueuſe de notre Parlement de Paris. Quels ſeront, au ſurplus, ces *vrais* Gentilshommes *François* ? Continuons de lire, & nous verrons que ce ſeront les Princes eux-mêmes. Je l'avoue, MONSEIGNEUR, j'ai friſſonné d'horreur en répétant ces odieuſes expreſſions. On a brûlé tout récemment un Ouvrage que je ne connois pas ; il m'a paru ſeulement qu'il étoit fait pour déplaire *aux Magiſtrats*

dont il ne parloit pas avec le reſpect que ces Meſſieurs exigent; mais, quelque répréhenſible qu'il pût être d'ailleurs, je doute qu'il fût plus propre à occaſionner une fermentation dangereuſe que le Mémoire *dit des Princes*.

Au reſte, Monseigneur, que ceux qui parlent ainſi en votre nom, ne s'abuſent point: je ne puis pas garantir que quelques Parlemens, quoique je n'ignore pas que beaucoup de leurs Membres commencent à ſe laſſer du rôle qu'on fait jouer depuis quelque temps à leurs Compagnies, n'auroient pas en effet la criminelle complaiſance de recevoir les proteſtations de quelques Nobles factieux. Qu'en réſulteroit-il? Que ces Nobles ſeroient déclarés, & par le Roi & par la Nation aſſemblée, qui n'en ſeroit pas moins la Nation, quand même ils auroient jugé à propos de s'en ſéparer, traîtres à la Patrie, criminels d'Etat & de lèſe-Majeſté. Quant aux Parlemens prévaricateurs, ils ſeroient caſſés, & il en eſt qui paroiſſent déjà tendre à cette glorieuſe fin, s'ils ne ſe mettent en garde contre les ſuggeſtions de quelques-uns de leurs Membres qui ſemblent deſtinés à perdre leurs Compagnies. Mais, dira-t-on, ceux qui n'auront pas voulu comparoître à l'Aſſemblée Nationale, refuſeront de payer? ils en ſeront diſpenſés, Monseigneur; le crime de haute trahiſon dont ils ſe

ſeroient rendus coupables, les auroit dépouillés de toute leur propriété. Voilà, *en dernière analyſe*, à quoi aboutiroit la révolte ou l'inſurrection des Grands qui ſuivroient l'avis qu'on ſemble vouloir leur ſuggérer. Je ne parle pas de réſiſtance; il ne pourroit y en avoir qu'autant qu'une partie au moins du Tiers-Etat ſe déclareroit pour les rebelles; & j'oſe bien répondre que toutes les claſſes de cet Ordre ſont aujourd'hui trop éclairées ſur leurs vrais intérêts, pour abandonner lâchement le parti d'un Roi qui veut évidemment le bien de la Nation, & pour aller prodiguer leur ſang (car c'eſt enfin du *ſang*), MONSEIGNEUR, qui circule dans nos veines, à la défenſe des ennemis, & du Trône, & du Peuple François.

Oublions votre Mémoire, MONSEIGNEUR; c'eſt à Votre Alteſſe Royale que je m'adreſſe maintenant. Voici, une fois pour toutes, notre profeſſion de foi relativement à nos droits, relativement auſſi à ceux de la Nobleſſe.

Le Tiers-Etat, qui eſt eſſentiellement la Nation, quoi qu'en puiſſe dire un Magiſtrat éloquent, non en ce ſens qu'il faſſe lui ſeul la Nation, abſurdité qu'on n'a prêtée à ſes Défenſeurs que pour jeter un ridicule odieux ſur l'honorable cauſe qu'ils plaidoient; mais en ce qu'il eſt le nerf & la puiſſance du Royaume, en ce

que lui ſeul ſuffit à tout, en ce qu'il peut tout ſans le concours des deux autres, & que ceux-ci ne peuvent rien ſans lui, dans ce ſens enfin qu'il peut exiſter & former un Corps de Nation, indépendamment & de la Nobleſſe, & du haut Clergé qui eſt lui-même une partie de la Nobleſſe : le Tiers-Etat demande *que ſes Repréſentans aux Etats Généraux y ſoient en nombre égal au nombre réuni de l'Egliſe & de la Nobleſſe.* Voilà ſa prétention; elle eſt juſte, raiſonnable, modérée; elle tend à lui garantir ſes libertés, &, bien différente de celle de ſes Adverſaires, elle n'eſt préjudiciable ni à leurs droits légitimes, ni même à leurs droits d'opinion. Que Votre Alteſſe Royale ſe faſſe repréſenter les Ecrits auſſi ſages que lumineux, tant de Paris que de la Province, où cette queſtion eſt diſcutée; qu'elle ſe faſſe lire la Délibération du Bureau préſidé par ſon auguſte Frère, elle reconnoîtra que l'égalité de repréſentation que nous avons ſollicitée, eſt devenue une vérité de ſentiment à laquelle il eſt impoſſible de réſiſter, pour peu qu'on ſoit de bonne foi.

On nous oppoſe la conſtitution de la Monarchie, des formes prétendues anciennes, quoique ce ſoient les plus modernes..... Ah ! Monseigneur, on ne vous dit pas que ceux qui ont toujours à la bouche ce mot de *formes*, ſont

des Charlatans hypocrites, qui ſavent très bien qu'il n'exprime abſolument rien, mais qui croyent encore qu'il a, comme autrefois, la vertu magique de nous endormir & de nous impoſer ſilence. Quant à la conſtitution, en attendant que nous en ayons réellement une un peu mieux prononcée que ce que nous avons l'habitude d'appeler de ce nom, tout ce qu'elle nous apprend, c'eſt qu'il y a trois Ordres dans l'Etat : nous le ſavons, mais nous voulons que les deux premiers, qui par rapport à nous n'en font qu'un, parce qu'ils ont par rapport à nous les mêmes priviléges, les mêmes intérêts, n'ayent enſemble qu'une voix contre une de nous qui ne ſommes point privilégiés, & qui, quoiqu'inconteſtablement les plus forts, *les plus anciens même*, conſentons toujours à reſpecter les Nobles comme nos aînés.

Que peut avoir d'alarmant pour la Nobleſſe une pareille diſpoſition? Lui conteſte-t-on ſes dignités, ſes prérogatives, ſes droits honorifiques, ſa prééminence? Non, MONSEIGNEUR, nos proteſtations ſont claires & préciſes à cet égard. On paroît craindre que nous ne formions de nouvelles demandes; & voilà comme en nous prêtant gratuitement des vues ſiniſtres, on s'efforce de nous rendre ſuſpects, tandis que nous ne ceſſons de déclarer & de répéter

que, pour notre intérêt même, nous voulons, nous demandons que les diſtinctions établies ſubſiſtent dans toute leur intégrité. Méditez bien, MONSEIGNEUR, cette grande vérité: c'eſt que ſi ce Tiers-Etat qu'on calomnie tant, ne ſuivoit pas en ce moment une marche auſſi *noble* que régulière, il eſt plus d'une Province où il n'exiſteroit peut-être déjà plus de Nobles, tant ceux-ci l'y ont indignement provoqué & groſſièrement outragé !

Une juſte contribution aux charges publiques de la part de tous les Ordres indiſtinctement, telle a été notre ſeconde demande; la Nobleſſe & le Clergé ſemblent acquieſcer à notre vœu, les Princes ont donné l'exemple; voilà ſans doute un grand pas de fait vers la concorde, la paix & l'harmonie. La pierre de ſcandale eſt ôtée : quelle raiſon pourroit-on donc avoir encore pour nous refuſer l'égalité de ſuffrages ? Je ſais bien qu'on ne manquera pas de nous faire la même queſtion, & de nous dire que notre prétention n'a plus de motif légitime & raiſonnable.

Mais d'abord nous répondrons, & au Clergé, & à la Nobleſſe, que l'acquieſcement qu'ils viennent de donner, tout en prouvant le déſintéreſſement digne de nos éloges, des perſonnes reſpectables qui l'ont ſouſcrit, ne

peut être regardé comme ſuffiſant & obligatoire, tant qu'il n'aura pas reçu la ſanction légale que peut ſeule lui donner la Nation aſſemblée; qu'on ne peut, en attendant, le conſidérer que comme le vœu particulier de quelques Membres des deux premiers Ordres, qui ne lie aucunement ces mêmes Ordres; qu'il eſt poſſible que ce même vœu n'ait pas pour lui la pluralité des Gentilshommes & des Eccléſiaſtiques; que ce qui ſe paſſe en Bretagne & dans la Franche-Comté, ne peut que nous donner une juſte défiance; qu'enfin nous ne pouvons nous fier aveuglément à une généroſité dont le motif ſecret pourroit être, au moins dans quelques eſprits, de faire proſcrire notre réclamation, & qui pourroit conſéquemment ſe démentir aux Etats Généraux, ſi nous n'y étions pas en nombre ſuffiſant pour ne pas nous laiſſer écraſer & avilir. Il faut une loi, il faut que cette loi devienne une loi de l'Etat, il faut enfin que des Citoyens du même Empire, des ſujets du même Prince, ne puiſſent plus dire qu'ils *pourront ou ne pourront pas* contribuer comme les autres à la reſtauration des finances du Royaume. Inutilement nous répliqueroit-on que nous avons le *veto*; cette arme commune à tous eſt nuiſible à tous; chaque Ordre doit faire le vœu ſolennel de ne point s'en ſervir

ce n'eſt ni pour nous quereller ſans ceſſe, ni pour ne rien décider, que nous ſommes convoqués; la France a beſoin de ſecours, il lui faut des Citoyens actifs, & non des automates.

D'ailleurs, MONSEIGNEUR, eſt-ce donc à des diſcuſſions pécuniaires que ſe borneront nos délibérations? La Patrie veut être entièrement régénérée. Le Roi en a ſenti la néceſſité; la Nation, en applaudiſſant aux vues paternelles de ſon auguſte Chef, auroit-elle donc conçu de vaines eſpérances, en ſe flattant de voir éclore un nouvel ordre de choſes, pour la gloire de ſon Roi, la proſpérité actuelle & future de l'Empire François, l'affermiſſement inaltérable de la Monarchie?

Ne les croyez pas, MONSEIGNEUR, ceux qui ſe mentent à eux-mêmes, & ſoutiennent que tout eſt bien. Tout eſt chaos encore; j'oſerois preſque dire, tout eſt mal; & il y auroit bien moins d'exagération dans mon aſſertion, que dans celle des apologiſtes des anciens abus, qui voudroient nous reporter à des époques déſaſtreuſes, où le peu de lumieres, d'eſprit public & de patriotiſme qui exiſtoit alors, étoit étouffé par la fatale influence de l'eſprit de corps & de l'intérêt perſonnel.

Conſtitution, légiſlation, ordre judiciaire,

finances, répartition des ſubſides, perception des tributs, éducation, police de tous les Corps; des Parlemens ſur-tout, tant dans leur régime intérieur, que dans leurs rapports, ſoit avec le Souverain, qu'ils doivent toujours reſpecter, ſoit avec la Nation, qu'ils ne doivent plus tromper; tout attend des réformes; & la main bienfaiſante qui les a préparées, appelle notre concours pour conſommer le grand œuvre de notre régénération. Il faut que ce concours ſoit efficace; & comment le ſeroit-il, ſi nous n'avions pas une égalité de ſuffrages à oppoſer à ceux qui pourroient avoir des motifs particuliers pour empêcher le bien général de s'effectuer?

C'eſt à cette mémorable époque, que de mauvais Citoyens s'efforcent de reculer par tous les petits moyens que peut leur ſuggérer leur politique inſidieuſe, *& ſur tout en tendant ſans ceſſe des piéges à une adminiſtration populaire qu'ils déteſtent*; c'eſt dans cette Aſſemblée ſolennelle que le Tiers-Etats, fauſſement accuſé de tendre à une démocratie tumultueuſe, qui ſeroit ſa ruine, mais qui a également en horreur une ariſtocratie tyrannique, qui l'aviliroit; c'eſt-là que le Peuple François, qu'on croit jaloux des prérogatives de Grands, & qui n'ambitionne que la gloire d'être utile, manifeſtera ſon amour

& ſon dévouement pour ſon Roi, l'énergie du caractère national dans toute ſa pureté, ſon patriotiſme, *ſes connoiſſances*.

Je vous le dis avec confiance, MONSEIGNEUR, s'il étoit poſſible qu'une cabale liguée contre le Roi & contre la Patrie, vînt à bout de contrarier les projets de bienfaiſance & de ſageſſe de Louis XVI & de ſes dignes Miniſtres, on verroit alors le Tiers-Etat, ſe preſſant autour du Trône, le ſoutenir ſeul; & il n'eſt point de ſacrifices qu'il ne fît pour conſoler ſon Prince de l'ingratitude, de l'infidélité ou de la défection des anciens favoris de ſes pères. Tels ſont nos ſentimens; puiſſent-ils être gravés dans tous les cœurs! Puiſſent nos calomniateurs apporter aux Etats-Généraux la même franchiſe, la même loyauté, le même zèle, les mêmes diſpoſitions!

Un grand jour s'approche; c'eſt un jour de lumière, mais c'en eſt auſſi un d'épreuve. Hommages d'amour & de reſpect, acclamations, applaudiſſemens; tel eſt l'accueil flatteur que la Nation reconnoiſſante réſerve à ſes Protecteurs, à ſes amis. Ayez, MONSEIGNEUR, le noble courage de vouloir être un des premiers de ce nombre; rappelez-y, par votre exemple, ceux que votre exemple a égarés; réjouiſſez le Roi, réjouiſſez tous les vrais François, en déſavouant un moment de ſurpriſe & d'erreur,

& prononcez avec nous anathême aux intrigans, aux frondeurs, aux perturbateurs de la tranquillité publique.

LAU** DE LAV**, A. C. D. & D. R.